

COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU**

18 NOVEMBRE 2020

Affiché/publié le : *26 novembre 2020*

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 77
Présents	: 58
Présents et représentés	: 71
Votants	: 71

Le mercredi 18 novembre 2020, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 12 novembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à l'Espace Liberté, 1, avenue du Général de Gaulle – 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	à partir du point 3
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan	
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin	
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge	
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge	
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel	
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny	
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny	à partir du point 3
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de La Ville du Bois	
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis	
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	à partir du point 13
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis	
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau	
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau	
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau	
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau	
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau	
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis	

Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy	
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy	
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy	
Madame H��l��ne BACH	Commune de Massy	
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy	
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	�� partir du point 6
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy	
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy	
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy	
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy	
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlh��ry	
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay	
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay	
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay	
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay	
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay	
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau	
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau	
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau	
Monsieur Gr��goire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Madame V��ronique LEDOUX	Commune de Palaiseau	
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau	
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau	
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau	
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	�� partir du point 6
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin	
Monsieur St��phane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux	
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan	
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verri��res-le-Buisson	
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verri��res-le-Buisson	
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verri��res-le-Buisson	
Monsieur Fran��ois Guy TR��BULLE	Commune de Verri��res-le-Buisson	
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-B��cle	
Madame Fran��oise FERNANDES	Commune de Wissous	

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame St  phanie GUEU-VIGUIER donne pouvoir    Monsieur Gr  goire de LASTEYRIE
 Madame Ir  ne BESOMBES donne pouvoir    Jean-Fran  ois VIGIER
 Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir    Monsieur Nicolas SAMSOEN
 Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir    Monsieur Yann CAUCHETIER
 Madame Catherine LANSIART donne pouvoir    Monsieur Igor TRICKOVSKI
 Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir    Monsieur Yann CAUCHETIER
 Madame Fran  oise MARHUENDA donne pouvoir    Monsieur Igor TRICKOVSKI
 Madame D  lila M'HENNI donne pouvoir    Monsieur Lodovico CASSINARI
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir    Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Mich  le FRERET donne pouvoir    Monsieur Pierre OLLIER
 Madame Hawa NIANG donne pouvoir    Monsieur Mustapha MARROUCHI
 Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir    Monsieur Hakim SOLTANI
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir    Madame Isabelle KLJAJIC
 Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir    Madame Fran  oise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	jusqu'au point 2
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny	jusqu'au point 2
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	jusqu'au point 12
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	jusqu'au point 5
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	jusqu'au point 5

Secrétaire de séance : Vincent DELAHAYE

Soit 58 délégués présents et 71 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.
 Soit 60 délégués présents et 74 délégués présents et représentés du point 3 au point 5.
 Soit 62 délégués présents et 76 délégués présents et représentés du point 6 au point 12.
 Soit 63 délégués présents et 77 délégués présents et représentés du point 13 jusqu'à la fin de la séance.

1- INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 23 septembre 2020.

3 - AMENDEMENTS DES ARTICLES RELATIFS AUX COMMISSIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ASSEMBLÉES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. REVISE et AMENDE le règlement intérieur des assemblées dont le texte est joint à la présente délibération ;
2. AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

4 - INSTITUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'instituer les neuf commissions thématiques suivantes :

Commission n°1 : « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage »

Commission n°2 : « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit »

Commission n°3 : « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets »

Commission n°4 : « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles »

Commission n°5 : « Schéma de mutualisation, Services mutualisés »

Commission n°6 : « Affaires sociales, Santé, Egalité femme-homme »

Commission n°7 : « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative »

Commission n°8 : « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine »

Commission n°9 : « Rayonnement international, Marketing territorial, Tourisme »

2. PRECISE que les commissions seront constituées et leurs membres élus au Conseil communautaire du 16 décembre 2020.

5 - SEMARDEL - COMPLÉMENTS À LA DÉLIBÉRATION N°2020-304 DU 14 OCTOBRE 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. COMPLETE la délibération n°2020-304 du 14 octobre 2020 ;
2. PRECISE que le représentant désigné au sein de la SEMARDEL, Monsieur Olivier THOMAS, est autorisé à accepter toutes les fonctions de Direction qui pourraient lui être confiées, notamment celle de Président du Conseil d'administration de SEMARDEL ou de ses filiales, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président ou le Conseil d'administration de SEMARDEL ou de ses filiales ;
3. INDIQUE qu'à ce titre, le représentants peut recevoir les indemnités et /ou rémunérations afférentes à ces fonctions intégrant, le cas échéant, des avantages en nature, des jetons de présence et le remboursement des frais sur présentation de justificatifs, dans la limite du plafond fixé par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

6 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYEN RELATIVE À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC A.A.P.I.S.E

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant de prolongation d'une durée d'un an (de janvier 2021 à décembre 2021) de la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association de prévention spécialisée AAPISE et le Conseil départemental de l'Essonne ;
2. DECIDE d'attribuer une subvention de 181 734 euros ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents afférents éventuels ;
4. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, fonction, chapitre et article nécessaire.

7 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC ALLIANCE PRÉVENTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE les termes de l'avenant de prolongation d'une durée d'un an (janvier 2021 à décembre 2021), et de modification de périmètre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec le Conseil départemental de l'Essonne et l'association de prévention spécialisée Alliance Prévention ;
2. DECIDE d'attribuer une subvention de 90 867 euros ;
3. AUTORISE le Président à signer l'avenant de la convention, ainsi que tout document afférent éventuel ;
4. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année concernée - 2021, fonction, chapitre et article nécessaire.

ADOPTÉE PAR 60 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE : Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE, Madame Rafika REZGUI, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE

9 ABSTENTIONS : Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Lodovico CASSINARI, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Martine CHARVIN, Madame Elisabeth DELAMOYE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Vincent HULIN

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Essonne, la commune de Massy et la communauté d'agglomération Paris-Saclay d'une durée de trois années (2021/2023) ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents afférents.

ADOPTÉE PAR 66 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Vincent HULIN

6 ABSTENTIONS : Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE, Madame Rafika REZGUI, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Philippe ESCANDE

9 - ALLIANCE PRÉVENTION - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-172 DU 16 JUILLET 2020 ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. ABROGE la délibération n°2020-172 du 16 juillet 2020 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Alliance Prévention ;
3. DESIGNÉ M. Redda KOUADRI pour représenter la Communauté Paris-Saclay en tant que représentant titulaire.

ADOPTÉE PAR 75 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Laurent CARO

10 - MISSION LOCALE VITA-LIS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-187 DU 16 JUILLET 2020 ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour la commune de Longjumeau pour siéger au sein des instances de l'association Vita-Lis ;

2. DESIGNER M. Redda KOUADRI pour représenter la Communauté Paris-Saclay en tant que représentant titulaire ;
3. PRECISE que la délibération n°2020-187 du 16 juillet 2020 n'est modifiée que sur cette désignation pour la commune de Longjumeau et demeure applicable quant à la désignation de l'ensemble des autres représentants titulaires et suppléants.

ADOPTÉE PAR 75 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Laurent CARO

11 - LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE - PRISE D'ACTION ET DÉSIGNATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU BAILLEUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Président à procéder à l'acquisition d'une action de la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne au prix de 0,10 centimes d'euros ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant permanent pour siéger au sein du Conseil de surveillance de la SA HLM « Les Résidences Yvelines Essonne » ;
3. DESIGNER Monsieur Nicolas SAMSOEN pour être représentant permanent au Conseil de surveillance de la SA HLM « Les Résidences Yvelines Essonne ».

ADOPTÉE PAR 73 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS : Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Monsieur Laurent CARO

PAS PRIS PART AU VOTE : Madame Karine GREMION

12 - QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE PALAISEAU ET L'EPFIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet d'avenant calendaire à la convention d'intervention foncière tripartite signée initialement le 23 novembre 2009 et renouvelée le 29 décembre 2015, prorogée par avenant n°1 jusqu'au 31 décembre 2020, en vue de sa prorogation au 31 décembre 2021, tel que joint à la présente délibération ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes pièces y afférant.

13 - QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL - CONCESSION D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2019 DE LA SAEML PARIS SACLAY AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte rendu annuel d'activité de la SAEML Paris Saclay Aménagement, tel que joint à la présente délibération, portant sur la concession d'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel à Palaiseau au titre de l'année budgétaire 2019.

14 - CONVENTIONS FINANCIERES RELATIVES AU CONTRAT DE COOPERATION CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY ET LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LA COVID-19

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les projets de conventions financières relatives au contrat de coopération conclue entre la Communauté Paris-Saclay et le Département de l'Essonne pour la fourniture d'équipements de protection contre la Covid-19 ;
2. AUTORISE le Président à signer les conventions financières relatives au contrat de coopération conclues entre la Communauté Paris-Saclay et le Département de l'Essonne pour la fourniture d'équipements de protection contre la Covid-19, et leurs avenants éventuels.

15 - MESURES URGENTES DE SOUTIEN AUX COMMERCES ET À L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE, les termes de la présente délibération relative à la prise en charge des loyers professionnels des petites entreprises du territoire communautaire impactées économiquement par la crise du coronavirus COVID-19 ;
2. ACCORDE, une aide financière exceptionnelle aux Petites Entreprises du territoire communautaire permettant de couvrir pendant la période de fermeture administrative de « tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie de la Nation », tout ou partie de leurs loyers ou échéance d'emprunt immobilier selon les critères d'éligibilité, modalités d'instruction et montants établis en annexe de la présente délibération, en mobilisant un budget total initial de 1 M € (un millions d'euros) ;
3. AUTORISE le Président à signer tous document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif d'aide exceptionnelle ;
4. APPROUVE, les termes de la présente délibération relative à la mise en œuvre d'une solution numérique mutualisée qui vise à l'accélération de la digitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité ;
5. DECIDE, de retenir la solution digitale de la société WISHIBAM pour la somme de 61 600 € HT pour l'acquisition de la plateforme digitale et de 84 000 € HT d'abonnement annuel correspondant à la maintenance, le SAV 7/7j, l'hébergement, la formation, l'accompagnement personnalisé et automatique, l'accès à la solution de gestion de stocks) ;
6. AUTORISE le Président à signer tous document relatif à la mise en œuvre de cette solution mutualisée d'accélération de la digitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité ;
7. APPROUVE, la demande subvention auprès de la Région Ile de France au titre du chèque numérique volet 2 et auprès de l'Etat et de la Banque des territoires dans le cadre des mesures de soutien aux commerces et artisanat ;
8. APPROUVE, les termes de la présente délibération relative à la mise en œuvre d'une solution logistique mutualisée avec les communes de l'agglomération Paris-Saclay, pour le dernier kilomètre ;
9. AUTORISE le Président à signer tous document relatif à la mise en œuvre de cette solution logistique mutualisée avec les communes de l'agglomération Paris-Saclay, pour le dernier kilomètre ;
10. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Ile de France et du Département de l'Essonne et à signer tous documents relatifs à cette demande ;

11. DECIDE, d'inscrire une somme de 1 000 000 € pour la subvention exceptionnelle au titre de la prise en charge des loyers professionnels des petites entreprises du territoire communautaire impactées économiquement par la crise du coronavirus COVID-19 ; de 84 000 € HT au titre de l'accélération de la digitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité ;
12. DECIDE que les crédits seront imputés au chapitre 6745 du Budget principal, pour l'exercice 2020 ;
13. DECIDE, d'inscrire une somme de 61 600 € HT pour l'acquisition de la solution digitale mutualisée et de 162 000 € HT pour l'acquisition de la flotte de vélos cargos électriques pour la solution logistique mutualisée ;
14. DECIDE que les crédits seront imputés aux chapitres 20 et 21 du Budget principal, pour l'exercice 2020.

16 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2020-4 DU BUDGET PRINCIPAL - MESURES URGENTES DE SOUTIEN AUX COMMERCES ET À L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2020	DM1	DM2	DM3	DM4	TOTAL
011 - charges à caractère général	39 846 501,73		24 328,59	277 502	100 000	39 693 328,65
012 - charges de personnel et frais assimilés	28 499 481,00					28 499 481,00
014 - atténuations de produits	156 073 711,67			959 393		157 033 104,67
65 - autres charges de gestion courante	3 080 835,00		37 000,00	577 345		3 095 180,13
Total des dépenses de gestion courante	227 500 529,40		61 328,59	1 259 236,46	100 000,00	228 921 094,45
66 - charges financières	1 823 800,00					1 823 800,00
67 - charges exceptionnelles	522 351,00		88 430,29	551 857	1 000 000	2 162 638,29
Total des dépenses réelles de fonctionnement	229 846 740,40		149 758,88	1 811 093,46	1 100 000,00	232 907 592,74
023 - Virement à la section d'investissement	5 020 344,88		5 157 274,10	540 912	1 100 000	10 618 530,96
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 475 209,28					5 475 209,28
Total des dépenses d'ordre	11 495 614,16		5 157 274,10	540 911,98	-1 100 000,00	16 093 800,24
Total des dépenses	241 342 354,56		5 307 032,98	2 352 005,44	0,00	249 001 392,98

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2020	DM1	DM2	DM3	DM4	TOTAL
013 - atténuations de charges	234 000,00		227 602,00			461 602,00
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	10 840 458,00		5 6 220,00	482 359		11 379 036,66
73 - impôts et taxes	173 134 348,61		2 447 576,48	60 000		175 641 925,09
74 - dotations, subventions et participations	56 850 345,95		56 6 663,43	55 466		57 472 475,28
75 - autres produits de gestion courante	237 527,00		-227 602,00			9 925,00
Total des recettes de gestion courante	241 296 679,56		3 070 459,91	477 824,56		244 844 964,03
76 - produits financiers	40 175,00					40 175,00
77 - produits exceptionnels				1 874 181		1 874 180,88
Total des recettes réelles de fonctionnement	241 336 854,56	0,00	3 070 459,91	2 352 005,44		246 759 319,91
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00					5 500,00
Total des recettes d'ordre	5 500,00		0,00	0,00		5 500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté			2 236 573,07			2 236 573,07
Total des recettes	241 342 354,56		5 307 032,98	2 352 005,44		249 001 392,98

Dépenses d'investissement (en €)	BP 2020	DM1	RaR	DM2	DM3	DM4	TOTAL
20- immobilisations financières	2 094 303,00		416 343,75	1 173 393,00	1 930 302,60	100 000,00	5 714 342,35
204- subventions d'équipement versées	14 025 336,00		2 367 222,87	3 701 137,00	1 918 000,00		22 011 695,87
21- immobilisations corporelles	11 660 915,00		1 814 783,17	2 114 570,04	881 651,00	102 000,00	16 533 919,21
Opération d'équipement n°10 - voirie Gametz	134 240,00		81 328,43	13 235,00			228 803,43
Opération d'équipement n°11 - voirie Igny	1 720 000,00		507 305,55	0,00	-140 044,00		2 087 261,55
Opération d'équipement n°12 - voirie Orsay	757 000,00		364 148,42	257 075,00			1 378 223,42
Opération d'équipement n°13 - voirie Balaiseau	2 092 000,00		1 080 178,74	357 318,00			3 529 496,74
Opération d'équipement n°14 - voirie Saclay	270 000,00		191 069,88	232 272,00			693 341,88
Opération d'équipement n°15 - voirie Saint Aubin	51 683,00		104 283,66	68 482,00	30 000,00		254 448,66
Opération d'équipement n°16 - voirie Villiers le Bâcle	83 358,00		83 419,61	41 389,00			208 166,61
Opération d'équipement n°17 - voirie de bords sur Yvette	1 900 000,00		425 097,96	18 254,00			2 341 951,96
Opération d'équipement n°18 - voirie de Gif sur Yvette	2 430 000,00		533 492,12	99 968,00			3 063 460,12
Opération d'équipement n°19 - voirie des Ais	4 580 483,00		426 944,82	5 282 455,00	-2 008 680,00		8 281 202,82
Opération d'équipement n°20 - voirie Vauhallan	250 000,00		608 351,05	0,00			858 351,05
Opération d'équipement n°20 - voirie Balainvilliers	580 000,00		102 303,92	94 462,00			776 825,92
Opération d'équipement n°21 - voirie la Ville de Paris	331 960,00		3 432,00	104 530,00	160 35,00		459 957,00
Opération d'équipement n°22 - voirie Linas	468 600,00		76 387,36	7 737,00			552 724,36
Opération d'équipement n°23 - voirie Longjumeau	900 000,00		203 072,09	527 068,00			1 630 140,09
Opération d'équipement n°24 - voirie Nozay	430 000,00		119 881,19	92 500,00			642 441,19
Opération d'équipement n°25 - voirie Villiers en	2 200 000,00		1 322 620,96	737 509,00			4 260 129,96
23- immobilisations en cours	27 482 483,00		4 240 733,60	6 706 513,71	316 640,00		38 746 370,31
Total des dépenses d'équipement	74 442 341,00	0,00	15 071 461,15	21 629 927,75	2 943 904,60	202 000,00	114 349 634,50
16- emprunts et dettes assimilées	10 513 121,00						10 513 121,00
26- participations, créances rattachées à des parties			903 960,00				903 960,00
27- autres immobilisations financières	2 991 410,35	3 000 000,00		402 695,65			6 394 106,00
Total des dépenses financières	13 504 531,35	3 000 000,00	903 960,00	402 695,65	0,00	0,00	17 811 187,00
45813- opérations sous mandat autres dépenses	100 000,00		2 086,27				102 086,27
45814- opérations sous mandat Igny dépenses	150 000,00		460,02				150 460,02
45815- opérations sous mandat Ville de Paris dépenses	50 000,00		8 214,61				58 214,61
45816- opérations sous mandat Saclay dépenses	10 000,00						10 000,00
45817- opérations sous mandat Villiers le Bâcle dépenses	20 000,00						20 000,00
458110- opérations sous mandat dépenses Gif sur Yvette	5 000,00						5 000,00
458111- opérations sous mandat dépenses Gametz	5 000,00						5 000,00
458112- opérations sous mandat dépenses Saclay Charneux	30 000,00		1 279,20				31 279,20
458113- opérations sous mandat dépenses Vauhallan	5 000,00						5 000,00
458114- opérations sous mandat dépenses Villiers le Bâcle	5 000,00						5 000,00
458115- opérations sous mandat dépenses Orsay	5 000,00		7 488,00				12 488,00
458116- opérations sous mandat dépenses Chilly	5 000,00		6 000,00				11 000,00
458117- opérations sous mandat dépenses Saint Aubin	5 000,00		3 000,00				8 000,00
458118- opérations sous mandat dépenses Wissous	5 000,00						5 000,00
45818- opérations sous mandat dépenses Balainvilliers	20 000,00						20 000,00
45819- opérations sous mandat dépenses Episy	5 000,00		5 328,00				10 328,00
458119- opérations sous mandat dépenses Linas	10 000,00			17 000,00			27 000,00
458120- opérations sous mandat dépenses Villiers en	50 000,00						50 000,00
458121- opérations sous mandat dépenses CRI Balaiseau	500 000,00						500 000,00
458122- opération sous mandat COVID				110 000,00	34 795,48		144 795,48
Total des opérations sous-mandat	985 000,00	0,00	34 456,10	127 000,00	34 795,48	0,00	1 181 251,58
Total des dépenses réelles	88 931 872,35	3 000 000,00	16 009 877,25	22 159 623,40	2 978 700,09	202 000,00	133 342 073,09
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00						5 500,00
041- opérations d'ordre matérielles	4 091 480,00			1 446 710,00	119 298,09		5 657 488,09
Total des dépenses d'ordre	4 096 980,00	0,00	0,00	1 446 710,00	119 298,09	0,00	5 662 988,09
001- Déficit d'investissement reporté				17 203 558,48			17 203 558,48
Total des dépenses d'investissement	93 028 852,35	3 000 000,00	16 009 877,25	40 809 891,88	3 097 998,18	202 000,00	156 208 619,66

Recettes d'investissement (en €)	BP 2020	DM1	RaR	DM2	DM3	DM4	TOTAL
13- subventions d'investissement reçues	17 082 656,81		3 803 036,16	16 799 659,70	-384 888,05		37 290 363,81
16- emprunts et dettes assimilées	48 634 155,38	3 000 000,00	10 000 000,00	45 689,00	2 763 401,02	1 362 000,00	65 805 306,00
Total des recettes d'équipement	65 716 812,19	3 000 000,00	13 803 036,16	16 845 348,30	2 368 472,16	1 362 000,00	103 095 669,81
10- dotations, fonds divers et réserves	8 016 944,00		7 400 723,00	0,00			15 417 667,00
27- autres impositions financières	2 723 002,00			30 000,00			2 753 002,00
Total des recettes financières	10 739 946,00	0,00	7 400 723,00	30 000,00	0,00	0,00	18 170 669,00
45820- opération sous mandat autres recettes	100 000,00				2 080,27		102 080,27
45824- opération sous mandatigny recettes	150 000,00		1 012,04		524,38		151 536,42
45825- opération sous mandat ville du bois recettes	50 000,00				8 214,61		58 214,61
45826- opération sous mandat saclay recettes	10 000,00						10 000,00
45827- opération sous mandat villejust recettes	20 000,00						20 000,00
45- opérations pour compte de tiers	0,00						0,00
458210- opération sous mandat recettes Gif sur Yvette	5 000,00						5 000,00
458211- opération sous mandat recettes Garneta	5 000,00						5 000,00
458212- opération sous mandat recettes Saulx les Chartreux	30 000,00				1 279,20		31 279,20
458213- opération sous mandat recettes Vauhallan	5 000,00						5 000,00
458214- opération sous mandat recettes ville de la Bède	5 000,00						5 000,00
458215- opération sous mandat recettes Orsay	5 000,00				7 488,00		12 488,00
458216- opération sous mandat recettes Chilly	5 000,00				6 600,00		11 600,00
458217- opération sous mandat recettes Saint Aubin	5 000,00				3 000,00		8 000,00
458218- opération sous mandat recettes Wissous	5 000,00						5 000,00
45828- opération sous mandat recettes Bailly mailliers	20 000,00						20 000,00
45829- opération sous mandat recettes Estigny	5 000,00				5 328,00		10 328,00
458219- opération sous mandat recettes Linas	10 000,00			17 000,00			27 000,00
458220- opération sous mandat recettes Verrières	50 000,00						50 000,00
458221- opération sous mandat recettes CRJ Palaiseau	500 000,00						500 000,00
458222- opération sous mandat COVID	0,00			110 000,00			110 000,00
Total des opérations sous-mandat	985 000,00	0,00	1 012,04	127 000,00	69 315,95	0,00	1 182 327,99
Total des recettes réelles	77 441 758,19	3 000 000,00	21 204 771,20	17 002 348,30	2 437 788,11	1 362 000,00	122 448 666,80
021- virement de la section de fonctionnement	6 020 344,88			5 157 274,10	540 911,98	-1 100 000,00	10 618 530,96
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	5 475 269,28						5 475 269,28
041- opérations patrimoniales	4 091 480,00			1 446 710,00	119 288,09		5 657 478,09
Total des recettes d'ordre	15 587 094,16	0,00	0,00	6 603 984,10	660 210,07	-1 100 000,00	21 751 288,33
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé				12 008 664,53			12 008 664,53
Total des recettes d'investissement	93 028 852,35	3 000 000,00	21 204 771,20	35 614 997,93	3 097 998,18	262 000,00	156 208 619,66

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2020-4 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

17 - ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE - APPEL À PROJET : ' POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ '

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE des dossiers de demande de subvention de la Communauté Paris-Saclay auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité », et auprès du Département de l'Essonne dans le cadre de l'élaboration d'un Atlas de la biodiversité ;
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne aux taux maximum ;
- DIT que la délibération sera transmise à la Région Ile-de-France et au Département de l'Essonne à titre de pièce complémentaire aux dossiers de demande de subvention.

18 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ADEME - RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS 2019 ' ECONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS ' POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de la tarification incitative ;
- SOLLICITE le concours financier de l'ADEME conformément à son dispositif de soutien financier ;

3. AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

19 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet d'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de la tarification incitative ;
2. SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional d'Ile-de-France conformément à son dispositif de soutien financier ;
3. AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

20 - CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DE PROTECTION CONTRE LA COVID-19

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat pour la fourniture de masques ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat pour la fourniture masques.

21 - FRAIS DE REPRESENTATION DU PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'attribuer des frais de représentation au Président sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle ;
2. FIXE le montant de cette enveloppe maximale annuelle versée au Président à 4 000 euros ;
3. DIT que les frais de représentation du Président lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation des justificatifs correspondants et d'un état de frais récapitulatif ;
4. DIT que cette enveloppe maximale annuelle sera inscrite au budget de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
5. DIT que cette enveloppe maximale sera reconduite d'année en année, jusqu'au terme de l'actuel mandat ;
6. DIT que ce montant est proratisé la première et la dernière année de mandat, pour tenir compte de la période d'exercice effectif de celui-ci.

22 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FONCTIONNEMENT DES PARCS DE STATIONNEMENT VÉLOS SÉCURISÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le règlement intérieur ci-joint relatif à l'usage des parcs de stationnement vélos sécurisés ;

2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. PRECISE que le règlement sera affiché sur chaque consigne.

23 - APPROBATION DU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL DES ESPACES DE STATIONNEMENT SÉCURISÉS EN GARES RER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de fixer le tarif des abonnements aux espaces de stationnements sécurisés pour vélos à :

- **Gratuité pour les abonnés au réseau de transport en commun munis d'un pass Navigo**
- **Pour les autres usagers :**

Type d'abonnement	Prix
Abonnement mensuel	10 €
Abonnement annuel	30 €

2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

24 - CONVENTION DE PARTENARIAT DU DISPOSITIF ' OBJECTIF EMPLOI ' AVEC LA VILLE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la mise en œuvre du dispositif « Objectif Emploi » ;
2. Approuve les termes de la convention du dispositif « Objectif Emploi » ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention générale de partenariat du dispositif « Objectif Emploi » et ses avenants éventuels ;
4. DECIDE d'attribuer une subvention annuelle de 15 000 € à l'association MEIF ;
5. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
6. DIT que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2020.

25 - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL ' LA VAGUE '

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le choix du Président de signer le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du centre aquatique « La Vague », situé à Palaiseau ;
2. APPROUVE l'économie générale du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du centre aquatique « La Vague » et les documents qui y sont annexés ;
3. APPROUVE les conditions tarifaires et financières du contrat de Délégation de Service Public (tarifs, modalités d'indexation et redevance d'occupation du domaine public) ;
4. AUTORISE le Président à signer le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du centre aquatique « La Vague » ;
5. PRECISE que le rapport du Président au Conseil Communautaire est annexé à la présente délibération ;

6. CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 68 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Vincent HULIN

5 ABSTENTIONS : Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Philippe ESCANDE

26 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS ORGANISATIONNELLES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE SIAAP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention relative à l'assainissement, ci-annexé, avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
3. DIT que ladite convention est de nature à permettre une adhésion ultérieure de la Communauté Paris-Saclay au syndicat.

27 - APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les conclusions du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Aubin ;
2. APPROUVE les zonages eaux usées et eaux pluviales découlant de cette étude ;
3. PROPOSE que lesdits zonages soient annexés au PLU communal de Saint Aubin par arrêté municipal, afin de les rendre opposables ;
4. PRECISE que ces zonages pourront faire l'objet de révision à l'aune des conclusions du schéma directeur d'assainissement communautaire en cours de réalisation.

28 - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ÉTUDE DE RENATURATION DU RU DE VAUGONDRAN SUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE AVEC LE SIAHVY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le président à signer la convention relative à l'étude de renaturation du ru de Vaugondran sur la commune de Gif-sur-Yvette ;
2. DIT que cette convention entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin à la date de rendu de l'étude ;
3. DIT que les crédits seront inscrits au budget annexe « GeMAPI » 2021.

29 - CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ANNÉE 2021 AVEC LE SYNDICAT DE L'ORGE, LE SIAVB ET LE SIAHVY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le président à signer la convention prévoyant le reversement de 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au SIAVB pour les communes de l'Agglomération situées sur son bassin versant (Massy, Palaiseau, Igny, Verrières le Buisson, Wissous, Saclay et Vauhallan) ;
2. AUTORISE le président à signer la convention prévoyant le reversement de 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au SIAHVY pour les communes de l'Agglomération situées sur son bassin versant (Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif- sur- Yvette, Gometz-le-Châtel, la Ville du Bois, Les Ulis, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saules-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle) ;
3. AUTORISE le président à signer la convention prévoyant le reversement de 40 % des recettes de PFAC et participation EU-AD au Syndicat de l'Orge pour les communes de l'Agglomération situées sur son bassin versant (Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge, Nozay, la Ville du Bois, Montlhéry, Linas et Marcoussis) ;
4. DIT que ces conventions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de cinq ans ;
5. DIT que les recettes de PFAC et participation EU-AD perçues auprès des pétitionnaires abonderont les budgets annexes assainissement de la Communauté Paris-Saclay et sont inscrites au BP 2021 sur la base d'une prospective financière ;
6. DIT que les dépenses (40 % de la recette) correspondantes seront inscrites au BP 2021.

30 - MARCHE PUBLIC N°2000052 RELATIF A LA DERATISATION, LA DESINSECTISATION, DESINFECTIION SUR LE TERRITOIRE - 2 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 2000052 relatives au lot 2 avec la Société PRO HYGIENE SOLUTION ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois à notification du marché renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

31 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - MARCHE PUBLIC N° 2000037 DE FOURNITURE, POSE ET INSTALLATION DE MOBILIER DANS LES BATIMENTS - 4 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°2000037 relatif la fourniture, la pose et l'installation de mobilier dans les bâtiments de la Communauté Paris-Saclay comme suit :

lot 1 : Mobilier de bureau, à la société Le Bureau Contemporain (offre de base) sise ZA les portes de la forêt-23 allée du clos des charmes 77090 Collégien

lot 2 : chaises, à la société SILVERA sise 58 avenue Kleber 75116 PARIS

lot 3 : mobilier nouveau espaces (accueil, coworking...), à la société SILVERA sise 58 avenue Kleber 75116 PARIS

lot 4 : mobilier scolaire, à la société MANUTAN Collectivités sise 143 bd Ampère CS9000 – Chauray 79074 NIORT cedex 9

2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

32 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1700050 DE TRAVAUX DE REFECTION ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n° 1700050 - lot 1 relatif à l'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix du marché initial ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

33 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1800043 RELATIF À LA FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1800043, lot n°2 relatif à l'introduction de prix nouveaux non prévus au marché initial ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

34 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1900043 DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA HACQUINIÈRE, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SUR LA COMMUNE DE BURES SUR YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1900043 relatif à l'introduction de prestations supplémentaires non prévues au marché initial et à la prolongation de son délai d'exécution ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

35 - MARCHE PUBLIC N° 2000053 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE CREATION DES ESPACES VERTS ET D'ENTRETIEN ARBORICOLE SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 2000053 relatif travaux d'entretien, de création des espaces verts et d'entretien arboricole sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay avec les entreprises suivantes :
 - Lot n°1A avec l'entreprise Voisin Parcs et Jardins sise 5 Grande Rue 91470 LIMOURS
 - Lot n°1B avec l'entreprise Euro Vert sise 12 Rue du 11 novembre 1918 94460 VALENTON
 - Lot n°1C avec l'entreprise Pinson Paysan sise 13 Avenue des Cures 95580 ANDILLY
 - Lot n° 1D avec l'entreprise SAS Parc Espace sise 5 Rue Joseph Cugnot 78120 RAMBOUILLET
 - Lot n°1 E avec l'entreprise Marcelle Vilette sise 62 Avenue du vieux chemin de Saint Denis 92230 GENNEVILLIERS
 - Lot n°2 avec le groupement Foret Ile de France sise 4 Avenue Amboise Croizat 91130 RIS ORANGIS / Chadel sise 57 Avenue de la libération 91590 BOISSY LE CUTTE
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

36 - QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE EXPÉRIMENTATION DE SIGNALISATION HORIZONTALE DYNAMIQUE AVEC L'ENTREPRISE COLAS ET LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer la convention, ci-annexée, entre la CPS, la commune de Palaiseau et l'entreprise COLAS pour la mise en place d'une expérimentation de signalisation dynamique ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

37 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.
Aucune observation n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.general@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le 26 novembre 2020

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

